



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 9 février 2026 se tient à 15 h à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC du Granit. Madame la préfet, Monique Phérivong Lenoir, préside la séance. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Pierre Lemay	Préfet suppléant
Gaby Gendron	Frontenac (Sect. Lac-Mégantic)
Julie Morin	Lac-Mégantic (Ville de Lac-Mégantic)
Jonathan Parisé	Saint-Augustin-de-Woburn (Sect. Monts Mégantic et Gosford)
Danièle Provencher	Audet (Sect. Chaudière)

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, est absente.

1.

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.

ORDRE DU JOUR

C.A. 2026-1

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Sujets
1	Quorum et ouverture de l'assemblée
2	Ordre du jour
3	Procès-verbal, séance du 8 décembre 2025
4	Suivi aux procès-verbaux des dernières séances
5	Échéancier de la démarche – Planification stratégique 2027-2031



6	Implantation d'un système de téléphonie IP dans les bureaux de la MRC
7	Attribution de contrat pour le kiosque touristique
8	Demandes de commandites
9	Ressources humaines
9.1	Bilan d'appréciation annuel de la direction générale
9.2	Vacances de la directrice générale pour l'année 2026
9.3	Embauche – Technicien en prévention incendie
10	Frais de déplacement de la préfet
11	Prochaine séance du comité administratif (9 mars 2026)
12	Varia
13	Période de questions
14	Levée de l'assemblée

3.

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

C.A. 2026-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.

ÉCHÉANCIER DE LA DÉMARCHE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2027-2031

Considérant que la planification stratégique en vigueur se termine à la fin de l'année 2026, l'échéancier des travaux au cours de l'année 2026 a été présenté.



6.

IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP DANS LES BUREAUX DE LA MRC

C.A. 2026-3

IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP DANS LES BUREAUX DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique actuellement en place à la MRC du Granit est désuet et ne répond plus adéquatement aux besoins organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a communiqué son appel d'offres à certains fournisseurs de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été analysées conformément aux recommandations du technicien informatique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues proposent des coûts d'implantation et de licences très variables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit privilégie un service offrant un soutien technique fiable et efficace et de faibles coûts ;

CONSIDÉRANT QUE deux des quatre soumissionnaires proposent des coûts d'implantation et des services professionnels similaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhesus propose un coût d'implantation de 13126 \$, incluant le bris du contrat actuel et la mise à niveau de certains équipements, ainsi qu'un coût annuel pour les licences de 2364 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'implantation est approximatif et sera ajusté selon les heures réelles prestées par l'entreprise Rhesus, auquel pourront s'ajouter, le cas échéant, des frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhesus offre le plus faible coût annuel parmi l'ensemble des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhesus offre déjà des services de cybersécurité à la MRC du Granit et que les services offerts sont fiables et professionnels;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accorde un contrat d'une durée de 5 ans pour l'implantation du système de téléphonie IP à l'entreprise Rhesus, pour un coût total de 5 125 \$ avant taxes pour les dépenses récurrentes pour la durée du contrat ainsi qu'un coût d'implantation de 10 304 \$ avant taxes, offrant le plus faible coût annuel parmi l'ensemble des soumissionnaires tout en assurant un service et un soutien technique jugés fiables.

QUE la dépense soit imputée au Patron informatique comme prévu au budget.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE KIOSQUE TOURISTIQUE

C.A. 2026-4

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES KIOSQUES ÉVÉNEMENTIELS –
ATTRACTIVITÉ ET TOURISME**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) soutient le Volet 3 – Projets Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR), afin d'appuyer les MRC dans la mise en valeur de leurs particularités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-139 du conseil des maires autorisait la conception de la nouvelle image de marque territoriale, laquelle est terminée depuis janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les salons et foires touristiques intra et hors région prévue en 2026 nécessitent des outils promotionnels adaptés à la nouvelle identité visuelle;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires, par sa résolution de décembre 2025, a autorisé un appel à propositions pour l'achat de kiosques événementiels destinés à promouvoir la nouvelle image territoriale;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues a permis d'identifier l'entreprise offrant la solution la plus conforme aux besoins et au budget prévu pour les outils promotionnels;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition des kiosques événementiels à l'entreprise **Gabléa**, selon les termes de sa proposition déposée dans le cadre de l'appel à propositions.

QUE la dépense au montant de 15 239,94\$, avant taxes, soit imputée aux sommes disponibles du FRR – Volet 3, Projet Signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les maires des demandes reçues, lesquelles ne sont pas admissibles en regard de la Politique de dons et commandites. Je mentionne d'ailleurs à ce propos que je prévois réviser la nature de la Politique dans la prochaine année.



9.

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires du retour en poste de 2 employés saisonniers, soit les 2 inspecteurs en évaluation et en prévention incendie.

9.1

BILAN D'APPRÉCIATION ANNUEL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le bilan d'appréciation annuel de la directrice générale a été réalisé. Les maires soulignent leur appréciation et ce qui doit être priorisé pour la prochaine année.

9.2

VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2026

C.A. 2026-5

PLANIFICATION DE VACANCES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit, une planification de ses vacances dans l'année 2026;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la planification de vacances dans l'année 2026 de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

C.A. 2026-6

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Monsieur Maxime Boutin au poste de technicien en prévention incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Monsieur Maxime Boutin au poste de technicien en prévention incendie, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Monsieur Maxime Boutin au poste de technicien en prévention incendie, et ce, à partir du 19 janvier 2026.



QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2026-7

**FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET – DÉCEMBRE 2025 ET
JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026 et que les maires les acceptent;

Il est proposé et appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance prévue au calendrier se tiendra le lundi 9 mars 2026. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi. Il a aussi été convenu que la séance du 6 juillet soit déplacée au 8 juillet. Un avis public afférent sera affiché.

12.

VARIA

Aucun sujet à traiter.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, aucune question n'est posée.

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2026-8

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé et appuyé et résolu :



QUE la séance du comité administratif du 9 février 2026 soit levée, il est 15 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérivong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 9 février 2026, et ce pour les résolutions C.A. 2026-03, C.A. 2026-04, C.A. 2026-06 et C.A. 2026-07.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière